




GROUP	3	4	7	12	FUNGICIDES
GROUPE					FONGICIDES

This seed has been treated with difenoconazole, metalaxyl-M (and S-isomer), sedaxane and fludioxonil fungicides. When loading treated seeds into a planter, handling treated seed and for all other planting activities workers should wear cotton coveralls over a long-sleeved shirt, long pants, chemical-resistant gloves, and work boots. Use only closed cab planting equipment. Chemical-resistant gloves do not need to be worn when inside the closed cab. Wear a N95 filtering facepiece respirator (dust mask) that is properly fit tested when transferring seed to a storage bin. Keep treated seeds out of reach of children and animals. Do not graze or feed livestock on seeded area for 45 days after planting. Do not use for food, feed or oil processing. Store away from food and feed. Treated seed is TOXIC to birds. Any spilled or exposed seeds must be incorporated into the soil or otherwise cleaned-up from the soil surface.

Ces semences ont été traitées avec les fongicides difénoconazole, métalaxyl-M (et S-isomère), sédaxane et fludioxonil. Lors du chargement de semences traitées dans un semoir la manipulation des semences traitées, et pour toutes les autres activités de semis, les travailleurs doivent porter une combinaison en coton par-dessus une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques et des bottes de travail. N'utiliser que de l'équipement de semis à cabine fermée. Il n'est pas nécessaire de porter des gants résistant aux produits chimiques à l'intérieur de la cabine fermée. Portez un respirateur à masque filtrant (masque antipoussières) de série N95 approuvé par le NIOSH et dont l'ajustement a été vérifié pendant le transfert des semences dans les cellules d'entreposage. Ne pas laisser paître le bétail dans des cultures issues de semences traitées ni utiliser celles-ci comme fourrage dans les 45 jours suivant le semis. Garder les semences traitées hors de la portée des enfants et des animaux. Ne pas utiliser comme aliment de consommation humaine ou animale ni pour la production d'huile. Conserver à l'écart des aliments de consommation humaine ou animale. Les semences traitées sont TOXIQUES pour les oiseaux. Toutes les semences traitées qui sont renversées ou à la vue sur le sol doivent être ramassées ou enfouies dans le sol.

VIBRANCE® QUATTRO

REGISTRATION NO / N° D'HOMOLOGATION : 31408

PEST CONTROL PRODUCTS ACT / LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

FOM-17997

VIBRANCE®, the Alliance Frame , the Syngenta logo and the Purpose Icon  are trademarks of a Syngenta Group Company.

VIBRANCE® le symbole de l'Alliance  la marque Syngenta et le symbole du But , sont des marques de commerce d'une compagnie du Groupe Syngenta.

size 3 1/2 x 7

